

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	8	8

Délibération n°31032023-006

Date de la convocation

Le 27/03/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**MARCHE PUBLIC DE  
RENOVATION DE LA  
SALLE  
POLYVALENTE :**

**AVENANT N°2  
AU LOT 1**



Emeric DECOMBE  
Signature et cachet

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 063-216303255-20230331-31032023006-CC

L'An deux mille vingt trois, le vendredi 31 mars à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents :** M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina (arrivée à 19 h 23), M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse

**Absents (excusés) :** M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

**Secrétaire de séance :** Mme AUXERRE Céline

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

les délibérations du 17 décembre 2021 n°17122021-01 (pour les lots 2 à 7) et du 21 janvier 2022 n°21012022-01 (pour le lot 1) portant choix des entreprises pour le marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente ainsi que la délibération du 07 octobre 2022 n°07102022-01 portant approbation d'avenants n°1 au marché de travaux lots n°1, 5, 6 et 7, la délibération du 5 décembre 2022 n°05122022-06 portant approbation de l'avenant n°1 au lot n°2 et la délibération du 10 février 2023 n°10022023-02 portant approbation des avenants n°1 au lot n°4 et n°2 au lot n°7.

Il expose que des travaux prévus au marché pour le lot n°1 n'ont pas été réalisés par l'entreprise ADEC et propose de voter l'avenant négatif suivant :

➤ **AVENANT N°2 LOT 1**

	ENTREPRISE	MONTANT HT MARCHÉ (avec avenant n°1)	MONTANT HT AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ
Lot n°1 GROS ŒUVRE	Entreprise ADEC (Romagnat)	13 150,42 €	- 2 520 €	10 630,42 €

Suite à cet exposé et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente, énoncé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2023, en section d'investissement, au programme 10057 – Rénovation de la salle polyvalente – article 21318 – Autres bâtiments publics.

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Fait à SAINT BONNET LES ALLIER, le 3 avril 2023.

Le Maire,

Emeric DECOMME



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 063-216303255-20230331-31032023006-CC